

En ce qui a trait à la documentation à recueillir dans les états-membres, je tiens à préciser, et ce sans ambages, que nous n'avons aucunement en vue de charger le personnel du Secrétariat de passer au crible les rapports judiciaires et les revues juridiques d'une centaine de pays! Ce serait à chaque état-membre de fournir le texte même des notices d'une sorte ou l'autre à insérer dans le recueil.

Comment cela se peut-il faire? N'est-il pas à craindre que la lenteur presque proverbiale des administrations empêchera l'acheminement régulier vers New York ou Genève des pièces nécessaires pour permettre la parution annuelle?

Nous croyons qu'il y a deux façons d'éviter cet écueil. La première consisterait à engager par contrat dans chaque pays un correspondant qui fournirait au Secrétariat les renseignements requis; le plus souvent, le choix de la personne porterait, sans doute, sur un professeur de droit international ou sur un membre de la faculté de droit d'une importante université, tenu par sa fonction même, de demeurer au courant des décisions judiciaires et publications nouvelles dans son domaine. Sans doute le Ministère des Affaires étrangères de chaque pays pourrait être consulté sur la nomination d'un correspondant, mais l'intervention des chancelleries s'imposerait plus rigoureusement si l'on choisissait la seconde méthode; laquelle serait en essence celle-ci: Par l'entremise des autorités locales, ou, même, si la chose n'est pas jugée inopportune, par communication directe, le Secrétariat s'aboucherait dans chaque état avec une académie de compétence reconnue - ou bien une université. Dans le cas de cette dernière ce serait les étudiants eux-mêmes qui, dans le cours de leurs études de groupes, sous forme de séminaires ou autres, feraient, sous la direction de leurs maîtres le choix et la rédaction des notices à recueillir. C'est là d'ailleurs une pratique déjà courante dans certaines universités, dont quelques-unes se sont acquises une réputation enviable par différents travaux élaborés par cette méthode et ensuite publiés.